

PROCES VERBAL

Présents : Grégory BARTHOLOMEUS (Président de séance), Florence BOUTEILLE-SAIHI, Didier SZYMCZAK, Isabelle JOONNEKINDT, Jean-François DEBRIL, Thérèse RYCKEBUSCH, Stéphane LUST, Anne-Marie FATOU, Jérôme BARRAS, Mauricette OFFE, Jean-Aimé BENARD, Karine CAPOEN, Dominique MOSCET, Isabelle HALLIEZ, Michel CORDIER, Cindy STEIN, Didier RYCKEMBEUSCH, Hervé BUTTEZ, Michel ROUTIER

Pouvoir : Saadia BOLLENGIER donne pouvoir à Didier SZYMCZAK

Absents : Karine CAPOEN, Angélique VERBECKE, José LOUF, Delphine CARRU

Monsieur le Maire

Il est 18H00, je déclare cette séance du Conseil Consultatif ouverte.

⊕ Désignation par le Conseil Consultatif du secrétaire de séance

Avant de commencer, je propose s'il n'y a pas d'objection que le secrétaire de séance soit **Monsieur Jérôme BARRAS** à qui je demande de procéder à l'appel des élus.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Je vous en remercie

Le quorum est atteint, nous pouvons délibérer.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

UNE RENTREE SCOLAIRE DYNAMIQUE ET ENGAGEE A FORT-MARDYCK

Cette rentrée 2025 s'est déroulée sous le signe de la continuité et du dynamisme dans les écoles de Fort-Mardyck.

Avec plus de 370 enfants scolarisés dans les trois établissements de la commune, la municipalité, les équipes éducatives et les services municipaux ont une nouvelle fois uni leurs efforts pour offrir aux élèves un cadre d'apprentissage stimulant, bienveillant et adapté aux besoins de chacun.

Des ateliers linguistiques ouverts et motivants

Deux intervenantes animent désormais les ateliers d'anglais et de néerlandais, proposés une fois par semaine dans les écoles Jean-Jaurès et Roger-Salengro.

Le cycle 3 (cours moyens 1 et 2) a été privilégié pour l'anglais, afin d'accompagner les élèves dans la transition vers le collège. Au total, plus de 25 enfants participent régulièrement à ces ateliers, véritables ouvertures sur le monde et leviers de confiance en soi.

Les classes “bonus” : un accompagnement sur mesure

Mis en place en concertation avec les enseignants, le dispositif “Classes bonus” permet d’accompagner les élèves rencontrant certaines difficultés scolaires.

Sur la base d’une pré-sélection réalisée par les enseignants, les familles sont invitées à adhérer au dispositif, encadré par une équipe d’intervenants expérimentés : enseignantes, encadrants pédagogiques et futurs professeurs en formation.

Chaque semaine, ces ateliers bénéficient à près de 30 enfants dans les écoles Salengro et Jaurès, offrant un soutien individualisé et bienveillant.

Cantine et périscolaire : des services modernisés

Les services périscolaires accueillent chaque jour plus de 200 enfants, encadrés par une équipe de six animateurs qualifiés.

Les plannings sont désormais accessibles via le Portail Familles, simplifiant la communication avec les parents.

Du côté de la restauration, plus de 150 repas sont servis quotidiennement, dans l’attente de l’ouverture en mars 2026 du nouveau restaurant scolaire “La Rencontre Gourmande”, qui viendra renforcer le confort et la qualité du service.

Un engagement éducatif constant

À travers ces dispositifs — ateliers linguistiques, classes bonus, périscolaire et restauration — la commune confirme son engagement en faveur de l’égalité des chances et du bien-être des enfants.

ANIMATION : DUCASSE – HALLOWEEN

Ces dernières semaines, Fort-Mardyck a retrouvé le rythme de ses traditions et de ses fêtes populaires.

La Ducasse a d’abord réuni habitants, familles et forains dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Manèges, stands et animations ont redonné à la place son visage joyeux et coloré, symbole d’un village où il fait bon vivre et se retrouver.

Quelques jours plus tard, l’esprit d’Halloween s’est emparé de la commune : plus de 700 participants ont pris part au parcours hanté de la Mairie. Petits et grands ont croisé monstres et sorcières avant de repartir, sourire aux lèvres... et poches pleines de bonbons !

Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont mobilisés : associations locales, bénévoles, commerçants, forains, services municipaux et habitants.

Grâce à vous, Fort-Mardyck confirme sa vitalité, son sens du partage et cette chaleur humaine qui font sa singularité.

FORT-MARDYCK OBTIENT SA PREMIERE FLEUR !

C’est désormais officiel : Fort-Mardyck obtient sa première fleur au label des Villes et Villages Fleuris, avec les félicitations du jury régional.

Une distinction symbolique, mais surtout une reconnaissance du travail collectif mené depuis plusieurs années autour de l’embellissement, du cadre de vie et de la transition écologique.

La commune s’était inscrite pour la première fois en 2023, obtenant la mention “Très Bien”. En 2024, la mention “Excellence” lui a permis de prétendre au passage du jury régional en août 2025, avant la délibération d’octobre et la remise officielle du label en décembre 2025.

Les membres du jury ont unanimement salué :

- ✓ L'accueil chaleureux lors de la visite,
- ✓ L'implication conjointe des élus, techniciens et habitants,
- ✓ Un projet municipal structuré et transversal,
- ✓ Une communication et une sensibilisation exemplaires du public,
- ✓ Un patrimoine végétal dense et diversifié, reflet de la singularité paysagère de Fort-Mardyck,
- ✓ Des espaces publics bien entretenus et valorisés, à échelle humaine.

L'obtention de cette première fleur marque une étape importante pour la commune : elle valorise les efforts partagés, la coopération entre services, et l'attachement des habitants à leur cadre de vie.

Cette distinction collective traduit l'image d'un Fort-Mardyck plus vert, plus accueillant et plus durable, où la nature retrouve pleinement sa place dans la ville.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du Conseil Consultatif du 12 juin 2025

Je vous demande, avant de passer à nos délibérations, d'approuver le compte-rendu de la réunion du 12 juin 2025.

Y-a-t-il des remarques, des corrections sur ce compte-rendu que quelqu'un souhaiterait apporter ? Non.

Je vais donc le soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

Nous passons donc aux délibérations

DÉLIBÉRATIONS

I . ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES

1. Décision Modificative n° 1

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Les membres du Conseil Consultatif sont appelés à se prononcer sur la Décision Modificative n°1 du budget spécial 2025 qui prend en compte des ajustements de débits et de crédits nécessaires au bon fonctionnement des affaires communales comme suit :

- Le versement d'une somme de 8 058 € en attribution de compensation pour les services communs Eclairage Public au titre de la régulation de l'année 2024.
- Au titre de l'année 2025, versement d'une attribution de compensation d'un montant de 15 000 € dans le cadre du transfert de compétences Eclairage public.
- Intégration du solde des rattachements de charges 2024, pour un montant de 15 535,56 € et versement du CITEO pour 10 400 € affecté au poste énergie, soit un total de 25 935,56 €.
- Reversement par la ville de Dunkerque des 2 500 € de partenariats privés pour le salon de la Bande Dessinée et du livre.
- Versement d'une subvention d'équilibre à l'AFMACS à hauteur de 105 000 € pour couvrir le déficit prévisionnel de l'année 2025.
- Attribution de crédits supplémentaires, à hauteur de 19 000 €, pour couvrir les frais de déraccordements des fluides dans le cadre de la vente prochaine d'une maison rue Jean Deconinck.
- Inscription d'une dépense de 141 € pour le traitement des dossiers de lutte contre les expulsions.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR**

VALIDE la Décision Modificative n°1 du budget spécial 2025

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

2. Versement d'une subvention d'équilibre pour clôturer l'exercice 2025 de l'AFMACS et signature d'un avenant à la convention de partenariat.

Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT

Suite à l'audit financier de l'AFMACS, mené au 1^{er} trimestre 2025 par la direction des Finances mutualisée Ville-CUD, la situation de l'association est jugée saine, caractérisée par un fonds de roulement net global positif en fin d'année 2024 de 193 000 €, soit 2 mois de dépenses d'avance.

Toutefois, en raison des projections sur 2025 qui prévoient un déficit de l'ordre de 105 000 € et pour sauvegarder à fin 2025 un fonds de roulement à 2 mois, il est proposé d'octroyer à l'AFMACS une subvention d'équilibre exceptionnelle de 105 000 €. Le versement de cette subvention d'équilibre fera l'objet de la signature d'un avenant à la convention de partenariat en précisant le calendrier de versement de ladite subvention.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat et de valider l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équilibre à hauteur de 105 000 € en faveur de l'AFMACS.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote

M. BARTHOLOMEUS, Mme BOUTEILLE-SAIHI, M. SZYMCZAK
Membres de l'AFMACS

**A l'unanimité des membres présents et représentés
16 voix POUR**

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de partenariat avec l'AFMACS.

VALIDE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'équilibre à hauteur de 105 000 € en faveur de l'AFMACS.

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

3. Versement d'un 1^{er} acompte de subvention à l'AFMACS pour l'année 2026

Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif de se prononcer pour autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de l'AFMACS, par anticipation sur le vote du budget primitif prévu en avril 2026.

Cet acompte, d'un montant de 172 821.50 €, correspond au quart de la subvention de fonctionnement de l'année 2025 (491 286 €) et à la moitié de la somme versée l'an dernier dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (100 000 €). Une convention d'objectifs et de partenariat fera l'objet d'une signature entre le président de l'association et le maire délégué de Fort Mardyck.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF
Ne prennent pas part au vote
M. BARTHOLOMEUS, Mme BOUTEILLE-SAIHI, M. SZYMCZAK
Membres de l'AFMACS
A l'unanimité des membres présents et représentés
16 voix POUR

AUTORISE, le versement d'un 1^{er} acompte de subvention à l'AFMACS pour l'année 2026 d'un montant de 172 821,50 €.

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour Validation.

4. Versement d'un 1^{er} acompte au CCAS de Dunkerque pour la SCAS de Fort-Mardyck pour l'année 2026

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser le versement d'un acompte sur la subvention de fonctionnement de la Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck, par anticipation sur le vote du budget primitif prévu en avril 2026.

Cet acompte, correspond à 50 % du montant de la subvention de fonctionnement de l'année 2025 (220 570 €) soit 110 285 €.

Cette somme sera versée au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque pour affectation à la Section du Centre d'Action Sociale de Fort-Mardyck.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

Ne prennent pas part au vote,

M. Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué et Président de la SCAS,
Mme Florence BOUTEILLE SAIHI, Adjointe et Vice-Présidente de la SCAS

A l'unanimité des membres présents et représentés

17 voix POUR

AUTORISE le versement d'un acompte de subvention de fonctionnement à hauteur de 110 285 € au Centre Communal d'Action Sociale de Dunkerque pour affectation à la SCAS de Fort-Mardyck.

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

5. Versement d'avance sur les subventions 2026 aux associations

Rapporteur : Isabelle JOONNEKINDT

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser le versement d'avances sur subventions dans le courant du premier trimestre 2026 dans la limite d'un montant voté en 2025 pour les associations non soumises à l'obligation de conclure une convention, et, pour les autres dans la limite de 50% du montant mentionné dans la convention en cours.

Les associations bénéficiaires seront reprises dans un tableau récapitulatif lors du vote du Budget Primitif 2026 dans l'état des annexes des subventions.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

LE CONSEIL CONSULTATIF

A l'unanimité des membres présents et représentés

19 voix POUR

AUTORISE le versement aux associations d'avances sur subvention courant premier trimestre 2026.

DIT que les associations bénéficiaires seront reprises dans un tableau récapitulatif lors du vote du Budget Primitif 2026 dans l'état des annexes des subventions.

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour Validation.

6. Versement en 2026 du forfait communal à l'OGEC pour les enfants de Fort-Mardyck scolarisés dans les écoles privées de Dunkerque et Saint Pol sur Mer

Rapporteur : Cindy STEIN

La Ville de Dunkerque verse chaque année à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) une participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association au titre des élèves des classes de maternelles et élémentaires.

La participation communale au financement des écoles privées revêt un caractère obligatoire pour les élèves ayant atteint les 3 ans avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours.

Le montant est défini en fonction du nombre d'élèves domiciliés sur la commune et scolarisés dans les écoles du secteur privé des communes associées.

Le forfait communal inclut toutes les dépenses de fonctionnement supportées par les communes pour assurer le fonctionnement de leurs écoles rapportées au nombre d'élèves fréquentant les écoles publiques de la commune de Dunkerque.

Le forfait communal annuel déterminé pour l'année 2026 s'élèvera à 1 659 € pour un élève de maternelle et 766 € pour un élève d'élémentaire. Les modalités de paiement sont d'1/4 de la somme par trimestre sur les effectifs de l'année n-1, le versement du dernier trimestre s'effectue sur les effectifs réels au 15 septembre.

Il a été convenu qu'à partir de la rentrée 2025/2026, la dotation de fonctionnement pour les élèves scolarisés dans les écoles privées et domiciliés dans les communes associées de la ville de Dunkerque doivent être prise en charge directement par la commune associée, et non plus par la ville de Dunkerque.

Le montant de la dotation attribuée peut être modifié chaque année par délibération.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif d'autoriser le versement en 2026 de cette dotation à l'OGEC, sur la base des 14 enfants scolarisés cette année dans les écoles privées pour un montant de 15 189 €.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR**

AUTORISE le versement en 2026 d'une dotation à l'OGEC, sur la base des 14 enfants Fort-Mardyckois scolarisés cette année dans les écoles privées pour un montant de 15 189 €.

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation

7. Modification du montant d'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver pour la « régie de recettes multi-activités de la mairie de Fort-Mardyck »

Rapporteur : Didier SZYMCZAK

Nous informons les membres du Conseil Consultatif que dans l'article 7 de la délibération n° 10/2021 du 29/03/2021, le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000 €.

A ce jour, les paiements encaissés en espèces, chèques, prélèvements et virements automatiques et cartes bancaires sont supérieurs aux 5 000 €. Afin d'être en conformité avec la trésorerie publique, il convient d'augmenter l'encaisse à 25 000 €.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif de valider le plafond d'encaisse à 25 000 €.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?

Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Non, je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR**

AUTORISE l'augmentation du plafond de l'encaisse à conserver en mairie pour la « régie de recette multi-activités » à hauteur de 25 000 €.

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

8. Adoption du manifeste « l'Appel de Dunkerque » du 22 mai 2025 pour poursuivre le développement d'un monde de paix

Rapporteur : Grégory BARTHOLOMEUS

La CUD, comme l'ensemble des communes de notre agglomération est attachée aux valeurs républicaines.

Dans cette dynamique, la CUD a initié en 2016 le réseau international des Villes mémoires, lequel réunit aujourd'hui des dizaines de collectivités marquées par les traumatismes des guerres du XXème siècle. Ce réseau entend faire vivre, notamment auprès des jeunes générations, la mémoire de ces conflits à travers des projets créatifs, exigeants et innovants.

Le réseau et ses parties prenantes se sont réunis les 21 et 22 mai derniers à Dunkerque, pour un colloque exceptionnel organisé à l'occasion des commémorations du 85ème anniversaire de l'Opération Dynamo et du 80ème anniversaire de la libération de notre ville.

Dans le cadre du contexte actuel particulièrement préoccupant pour l'avenir, un manifeste a été adopté officiellement sous le nom d'« Appel de Dunkerque » en résonnance avec l'histoire de notre ville.

Signé notamment par les maires de Guernica, Gdansk, Ypres, Ouradour sur Glane et Krefeld, ce texte appelle à la mobilisation des villes et des collectivités pour transmettre aux jeunes générations une mémoire rigoureuse, et vise à instaurer, depuis les territoires, un contre-courant face aux discours nationalistes, de rejet ou en soutien aux autoritarismes, et à promouvoir activement la construction européenne ainsi que les institutions internationales, garantes de la Paix et du Droit.

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif de soutenir cet appel, en adoptant officiellement ce manifeste, joint en annexe à cette délibération, et en le relayant aussi largement que possible.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR**

ADOpte, officiellement le manifeste « l'Appel de Dunkerque » du 22 mai 2025 afin de le relayer aussi largement que possible.

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

II. CADRE DE VIE – DEVELOPPEMENT DURABLE

9. Dénomination des deux nouvelles résidences de Partenord et de la rue de desserte des nouveaux logements

Rapporteur : Florence BOUTEILLE-SAIHI

Il est demandé aux membres du Conseil Consultatif de valider les propositions des dénominations suivantes :

- Nouvelle voie : rue des « Droits des Femmes »
- Nouvelles résidences : « Andrée VASSEUR » et « Germaine BENOIT »

Ces appellations s'inscrivent dans le cadre du programme de dénomination des nouvelles voies et résidences du secteur Est de notre ville.

Elles visent à valoriser et honorer le parcours de deux femmes inspirantes qui ont marqué durablement la commune, par les valeurs qu'elles portaient et leurs engagements envers Fort-Mardyck.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Des interventions ?
Non. Je vais donc la soumettre aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?
Non, je vous en remercie.

**LE CONSEIL CONSULTATIF
A l'unanimité des membres présents et représentés
19 voix POUR**

VALIDE, l'intitulé de la nouvelle voie : rue des « Droits des Femmes ».

VALIDE, l'intitulé des deux nouvelles résidences : « Andrée VASSEUR » et « Germaine BENOIT ».

DIT que cette délibération sera inscrite au Conseil Municipal de Dunkerque pour validation.

DECISIONS

III. DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

10. Vous avez reçu la liste des délégations de pouvoir du maire et les décisions qui ont été prises en ce sens.

Pas d'observation

IV. QUESTIONS POSEES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT INTERIEUR

Je n'ai pas reçu de questions posées par les membres du Conseil Consultatif conformément à l'article 9 du règlement intérieur

V. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

DERNIER CONSEIL CONSULTATIF :

Ce conseil de l'année est peut-être le dernier d'un mandat bien rempli.

C'est un toujours un moment particulier.

Un moment particulier, un peu de bilan, mais aussi de remerciements...

Très simplement, et sans autre débat, je tiens à saluer l'ensemble des élus qui, depuis 2020, se sont pleinement investis pour faire avancer Fort-Mardyck — souvent dans un contexte difficile, parfois dans l'urgence, mais toujours avec engagement et esprit collectif.

Ces dernières années, notre commune a dû affronter des périodes difficiles : la crise sanitaire de la COVID-19, la crise énergétique et les incertitudes économiques et politique au niveau Nationale, (et qui sont aujourd'hui encore d'actualité). Mais ensemble, nous avons su faire face, protéger nos habitants, et maintenir le cap du développement local.

Merci à celles et ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie, de leur écoute, et qui ont contribué à faire vivre notre commune, jour après jour.

Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire délégué, clôture la séance du Conseil Consultatif à 18H45.